

Résolution présentée par la délégation du

BELIZE

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne La protection du principe de souveraineté nationale

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par la violence engendrée par les multiples litiges territoriaux à travers le monde, qui contribue à l'instabilité des régions concernées, comme dans la région du Cachemire, territoire revendiqué en partie par l'Inde, le Pakistan et la Chine, et où les violences, notamment sur les civils (8 morts entre mai et juillet à Vessu), n'ont pas cessé depuis le début du conflit,

Déplorant son impuissance face à l'occurrence fréquente de violations du principe de souveraineté par des actes agressifs tels que les menaces d'invasion de la Chine perpétrées sur Taiwan ou pire encore, l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui constituent une violation du droit international et un crime contre la paix,

Gardant à l'esprit les buts et principes énoncés dans l'article 1 de la Charte des Nations Unies dont les visées sont le maintien de la paix et de la sécurité internationale,

Craignant pour la sûreté de nos concitoyens béliziens, ainsi que notre propre intégrité territoriale, menacées par les revendications territoriales, insulaires et maritimes du Guatemala sur le Sud du Belize et par les risques que celui-là rompent les accords de paix et tentent d'employer la force comme en 1948 et plus récemment en 2016,

Décide d'inviter tous les Etats-membres à contribuer à une aide financière et militaire destinée aux pays dont la souveraineté et l'intégrité territoriale sont menacées par des revendications criminelles, obtenue lorsque leurs demandes sont acceptées par la Cour Internationale de justice,

- de renforcer la législation relatives aux frontières en déclarant comme illégale toute revendication visant à modifier des frontières précédemment établies et reconnues par les lois et traités internationaux, cela dans le but de limiter la prise de sanctions tardives et inefficaces lorsque la force a déjà été employée.

Le texte français fait foi